



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

météorologie

Question écrite n° 21074

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'implantation d'un nouveau radar météorologique dans le Haut-Vaucluse, en vue d'assurer une couverture satisfaisante de l'ensemble du département, afin de mieux prévenir les risques d'inondations. En réponse à sa question écrite n° 30005 du 22 janvier 1996, son prédécesseur s'est engagé à ce que la mise en oeuvre du radar couvrant le Haut-Vaucluse soit opérationnelle fin 1997 ou début 1998. Peu après, son ministère indiquait en réponse à sa question écrite n° 3482 du 22 septembre 1997, que les travaux étaient prévus jusqu'à la fin mai 1998, ce qui devrait permettre au radar d'être qualifié avant les épisodes pluvieux les plus dangereux de 1998, généralement situés au début de l'automne. Néanmoins, ce calendrier n'a pas été respecté puisque le radar n'est toujours pas opérationnel à ce jour. Il semblerait que des recours contentieux expliquent en partie ce retard. Aussi, il lui demande de bien vouloir, d'une part, lui indiquer l'ensemble des raisons qui sont à l'origine du non-respect du calendrier qu'elle-même avait fixé et de lui préciser, d'autre part, les mesures concrètes mises en oeuvre actuellement pour assurer l'implantation d'un tel radar dans des délais raisonnables.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'implantation d'un radar météorologique dans le Vaucluse. Ce radar, le deuxième dans le plan gouvernemental de prévention des risques, adopté en janvier 1994, doit, en effet, être installé par Météo-France à Bollène (Vaucluse), pour surveiller les pluies intenses dans la basse vallée du Rhône et ses affluents, et permettre notamment une amélioration de l'annonce des crues dans les départements du Vaucluse et de l'Ardèche. Le programme de travaux, initialement prévu pour s'achever à la mi-98, a été retardé par un recours contre la déclaration d'utilité publique, déposé auprès du tribunal administratif de Marseille, et par les conséquences de la recommandation de la Commission des sites de consulter les services archéologiques. Aussi, pour permettre l'ouverture d'un chantier de fouilles archéologiques, les travaux de voirie ont débuté le 17 mars 1998. L'avis favorable de la direction régionales des affaires culturelles a été obtenu dès le 28 avril 1998. Le délai de recours contre le permis de construire étant arrivé à échéance le 19 août dernier, les ordres de service aux entreprises sont partis le 24 août, et l'ouverture du chantier a eu lieu dès le 21 septembre. Les travaux de gros oeuvre s'achèveront en janvier 1999, et le second oeuvre en mars 1999. Le radar devrait donc pouvoir fonctionner en phase préopérationnelle dès la fin du premier trimestre 1999, et la qualification du radar, nécessaire pour produire des images de pluies aptes à l'annonce des crues, devrait avoir lieu au cours de l'automne 1999.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21074

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5962

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 177